

CONDITION GÉNÉRALE DE VENTE

1. PRÉSENTATION

L'association Innovations A (IA) est un organisme de formation dont le siège est sis au 10 rue Molière – 06100 Nice. IA développe, propose et dispense des formations en présentiel.

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre d'IA relative à des commandes passées à IA par tout client professionnel, ci-après dénommé le « stagiaire ». Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le stagiaire, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre IA et le stagiaire. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'informations sur le site d'IA. Le stagiaire reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part d'IA lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre d'IA à ses besoins.

3. TYPES DE FORMATION

3.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs. Elle est réalisée en France, dans les locaux d'IA, ou ceux mis à disposition par IA ou par le stagiaire. Le nombre de stagiaires par session de formation est compris entre 5 et 25 pour les stages et entre 30 et 500 pour les congrès ou les conférences.

3.2 Conditions financières

Tous les prix, exprimés en Euros correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre d'IA. Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le stagiaire à la pré-inscription à une de nos formations sur notre site.

- le règlement sera effectué par virement bancaire, ou par carte bancaire.

Toute formation commencée est due dans son intégralité

3.4 Prises en charge

Lorsque la formation est prise en charge par le DPC ou Fonds d'Assurances Formation des Professions Libérales (FIFPL), il appartient au participant de faire la demande de prise en charge avant l'action de formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il convient aussi au stagiaire d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation les éventuelles mentions à indiquer sur la facture : référence de dossiers ou toute mention pour que l'action de formation puisse être prise en charge.

3.5 Commandes et disponibilités

Les inscriptions aux formations sont prises par ordre chronologique, le nombre de place par stages est limité. L'inscription à un stage entraîne l'acceptation par le stagiaire des règles appliquées en cas d'annulation.

Dès la validation de l'inscription, IA adresse par voie électronique une confirmation d'inscription.

Quelques jours avant la formation, IA adresse un courrier électronique de convocation au participant indiquant la date, l'heure et le lieu de la formation.

Une attestation de participation est remise au stagiaire à l'issue la formation.

4. ANNULATION

4.1 Annulation à l'initiative d'IA

IA, se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le stagiaire sera prévenu au plus tard 7 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. En cas d'annulation, IA ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation, d'une conférence ou d'un congrès. Les frais éventuels engagés par les stagiaires liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés.

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle d'IA.

4.2 Annulation à l'initiative du stagiaire

Sauf cas de force majeure, les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit. Pour toute annulation à une formation, reçue avant 1 mois avant le premier jour de la formation, le prix sera facturé à hauteur de 20 %. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera due et facturée, montant non imputable sur le budget de formation.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite d'IA ou de ses ayants droit.

6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

IA s'engage à informer chaque stagiaire que :

des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre d'IA et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat,
conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à IA.

IA est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès.

7. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le stagiaire et IA à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Nice

8. REGLES APPLICABLES

Le stagiaire s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription et disponible sur notre site internet.